



Envoyé en préfecture le 09/02/2021  
Reçu en préfecture le 09/02/2021  
Affiché le   
ID : 085-218502888-20210208-DEL2021020801-DE

**COMMUNE DE  
TALMONT-SAINT-HILAIRE**

**BUDGET PRIMITIF 2021  
RAPPORT DE PRÉSENTATION**

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 FÉVRIER 2021**

PREAMBULE .....	
1. L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2021 .....	1
2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	5
2.1. Les recettes réelles de fonctionnement .....	5
<b>2.1.1. La fiscalité</b> .....	6
<b>2.1.2. Les dotations et participations</b> .....	7
<b>2.1.3. Les produits des services et du domaine</b> .....	8
<b>2.1.4. Les autres produits</b> .....	9
2.2. Les dépenses réelles de fonctionnement .....	9
<b>2.2.1. Les charges à caractère général</b> .....	11
<b>2.2.2. Les charges de personnel</b> .....	12
<b>2.2.3. Les charges diverses de gestion</b> .....	13
<b>2.2.4. Les autres charges</b> .....	13
3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....	15
3.1. Les recettes réelles d'investissement .....	15
<b>3.1.1. Les subventions d'investissement</b> .....	15
<b>3.1.2. Dotations, fonds divers, et réserves</b> .....	15
<b>3.1.3. Les produits de cessions</b> .....	16
<b>3.1.4. L'emprunt</b> .....	16
3.2. Les dépenses réelles d'investissement .....	16
<b>3.2.1. Les opérations d'équipements</b> .....	17
<b>3.2.2. Les autres dépenses d'investissement</b> .....	19
4. L'ÉPARGNE .....	19
5. LES RATIOS OBLIGATOIRES .....	20
6. LES BUDGET ANNEXES .....	21
6.1. Le budget annexe "lotissements secteur Court Manteau" .....	21

## PREAMBULE

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la Ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'Assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, (ordonnateur) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 voté le lundi 8 février 2021 par le Conseil Municipal, peut être consulté sur simple demande au pôle Finances à l'Hôtel de Ville aux heures d'ouvertures des bureaux.

Construit dans un contexte d'incertitude, compte tenu de la crise sanitaire qui se poursuit, et de la crise économique qui en découle, les inscriptions budgétaires 2021 ont été définies avec une extrême prudence. Néanmoins, contrairement à l'exercice précédent, une partie des budgets relatifs aux animations estivales ont été préservés. Ils seront adaptés en fonction de l'évolution des mesures de restrictions de déplacement et de regroupement.

Le budget 2021 est aussi marqué par le lancement de la modification du cycle budgétaire. Aussi, son vote est avancé au mois de février, afin que le budget primitif de l'exercice 2022 puissent être adopté en décembre 2021. En faisant évoluer le cycle budgétaire sur deux exercices, le travail de préparation est effectué avec plus de sérénité. Les résultats 2020 n'étant pas encore connus officiellement, un budget supplémentaire sera soumis au vote du conseil municipal au cours du mois d'avril 2021.

Enfin, malgré cette période inédite, la commune de Talmont-Saint-Hilaire maintient sa stratégie financière, à la fois rigoureuse et dynamique. Elle s'appuie notamment sur :

- Une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement en recherchant l'optimisation, la modernisation, et la performance collective,
- La préservation de ses niveaux d'épargne pour autofinancer au maximum ses investissements,
- La poursuite du désendettement pour s'approcher d'une dette de 10 millions d'euros avant le lancement d'investissements structurants,
- Une pression fiscale contenue, malgré un contexte économique défavorable.

## 1. L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget primitif 2021 de la Commune a été élaboré dans un cadre très incertain et s'élève en dépenses et en recettes à 11 057 300 € en fonctionnement, et 5 763 200 € en investissement.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	BP 2021	DÉPENSES	BP 2021
Atténuations de charges (013)	152 800,00 €	Charges à caractère général (011)	2 373 680,00 €
Produits des services du domaine (70)	1 348 600,00 €	Charges de personnel (012)	4 429 000,00 €
Impôts et taxes (73)	7 636 500,00 €	Atténuation de produits (014)	627 850,00 €
Dotations et participations (74)	1 725 350,00 €	Autres charges de gestion courante (65)	692 290,00 €
Autres produits de gestion courante (75)	123 650,00 €	Charges financières (66)	327 000,00 €
Produits financiers (76)	0,00 €	Charges exceptionnelles (67)	25 000,00 €
Produits exceptionnels (77)	20 400,00 €	Dépenses imprévues (022)	250 000,00 €
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>11 007 300,00 €</b>	<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>8 724 820,00 €</b>
Opérations d'ordre entre section (042)	50 000,00 €	Dotations aux amortissements (042)	855 000,00 €
		Virement à la section d'investissement (023)	1 477 480,00 €
<b>Total recettes d'ordres de fonctionnement</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>Total dépenses d'ordres de fonctionnement</b>	<b>2 332 480,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 057 300,00 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 057 300,00 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	BP 2021	DÉPENSES	BP 2021
Subventions d'investissement (13)	672 450,00 €	Dépenses d'équipement (20,204,21,23)	4 613 200,00 €
Emprunts et dettes assimilées (16)	1 688 270,00 €	Dotations fonds divers (10)	5 000,00 €
Dotations fonds divers et réserves (10)	820 000,00 €	Emprunts et dettes assimilées (16)	945 000,00 €
Dépôts et cautionnements reçus (165)	10 000,00 €	Dépenses imprévues (020)	50 000,00 €
Produits de cessions (024)	140 000,00 €		
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>3 330 720,00 €</b>	<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>5 613 200,00 €</b>
Opérations d'ordre entre sections (040)	855 000,00 €	Opérations d'ordre entre sections (040)	50 000,00 €
Opérations d'ordre patrimoniales (041)	100 000,00 €	Opérations d'ordre patrimoniales (041)	100 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement (021)	1 477 480,00 €		
<b>Total recettes d'ordres d'investissement</b>	<b>2 432 480,00 €</b>	<b>Total dépenses d'ordres d'investissement</b>	<b>150 000,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 763 200,00 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 763 200,00 €</b>

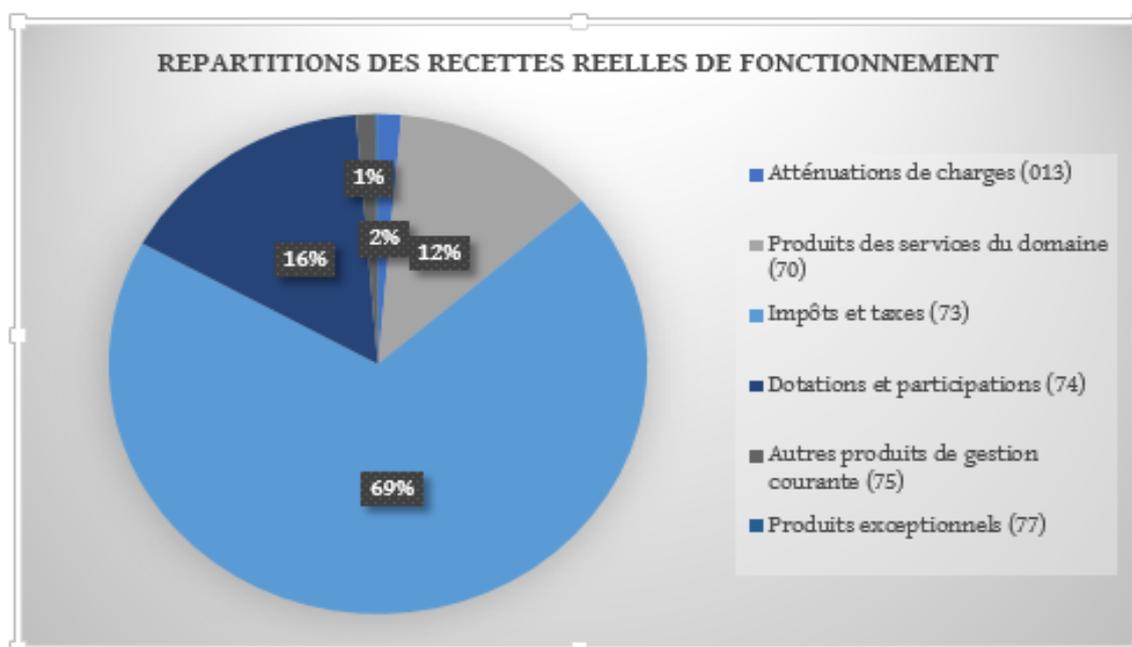
## 2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 2.1. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, centres de loisirs, locations de salles, taxe de séjour...), aux impôts et taxes, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2021 représentent 11 007 300 €, soit une progression de 10.94%, et s'établissent comme suit :

RECETTES	BP 2020	BP 2021	EVOLUTION BP 21 / BP 20
Atténuations de charges (013)	100 000,00 €	152 800,00 €	52,80%
Produits des services du domaine (70)	672 035,61 €	1 348 600,00 €	100,67%
Impôts et taxes (73)	7 063 876,00 €	7 636 500,00 €	8,11%
Dotations et participations (74)	1 734 032,00 €	1 725 350,00 €	-0,50%
Autres produits de gestion courante (75)	344 000,00 €	123 650,00 €	-64,06%
Produits financiers (76)	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Produits exceptionnels (77)	8 000,00 €	20 400,00 €	155,00%
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCT.</b>	<b>9 921 943,61 €</b>	<b>11 007 300,00 €</b>	<b>10,94%</b>



## 2.1.1. La fiscalité

NATURE	BP 2020	BP 2021	ÉVOLUTION BP 21/ BP 20
731 Fiscalité directe	4 889 948 €	5 109 000 €	4,48 %
732 Fiscalité reversée	1 673 842 €	1 520 300 €	-9,17 %
733 à 738 Fscalité indirecte	500 086 €	1 007 200 €	101,41 %
<b>TOTAL CHAPITRE 73 - IMPOTS ET TAXES</b>	<b>7 063 876 €</b>	<b>7 636 500 €</b>	<b>8,11 %</b>

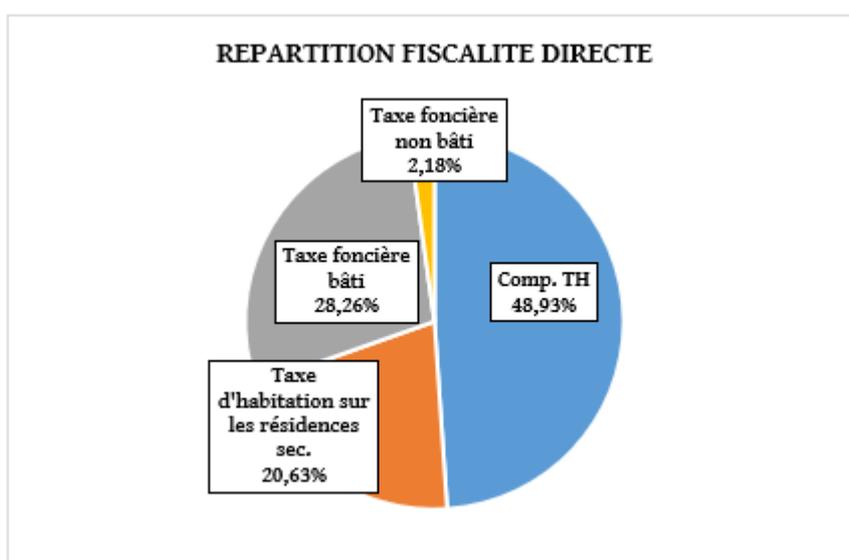
Le chapitre « impôts et taxes » est estimé à 7,636 M€, soit en progression de 8.11%. Soulignons que la fiscalité représente près de 70% des recettes de fonctionnement de la collectivité.

### La fiscalité directe

Le produit de la fiscalité directe affiche une progression de 4.48%. Cette hausse fait suite à la réforme de la taxe d'habitation, qui prévoit désormais l'intégration de la compensation des exonérations de fiscalité dans les produits de contributions directes, et non, dans les dotations (chapitre 74), comme auparavant. Cette incidence, de 120 000 €, impacte l'évolution du produit à hauteur de 2.5%.

La revalorisation des bases, calculée selon l'inflation de l'année précédente, sera de 0.2% (1.2% en 2020). Les nouvelles constructions, constatées sur la collectivité, devraient quant à elles générer un produit supplémentaire d'environ 1.5%.

Signalons enfin que le budget est construit sans modification des taux d'imposition pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive.



## La fiscalité reversée

La fiscalité reversée baisse de 9.17%. D'une part, l'attribution de compensation, versée par la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral, est diminuée des charges résultant du transfert de la compétence « mise en réseaux des médiathèques », et, d'autre part, le territoire n'est plus éligible au Fonds de Péréquation Intercommunale (FPIC), budgétisé à 28 000 € en 2020.

## La fiscalité indirecte

En 2020, le budget avait été construit avec la plus grande prudence en ce qui concerne la fiscalité indirecte. Le produit reçu l'an passé ayant été plus élevé, le budget 2021 est adapté en conséquence. Ainsi, 275 000 € sont attendus au titre de la taxe de séjour, et 650 000 € au titre de la taxe additionnelle des droits de mutation. Cela reste toutefois 680 000 € de moins que le produit 2019.

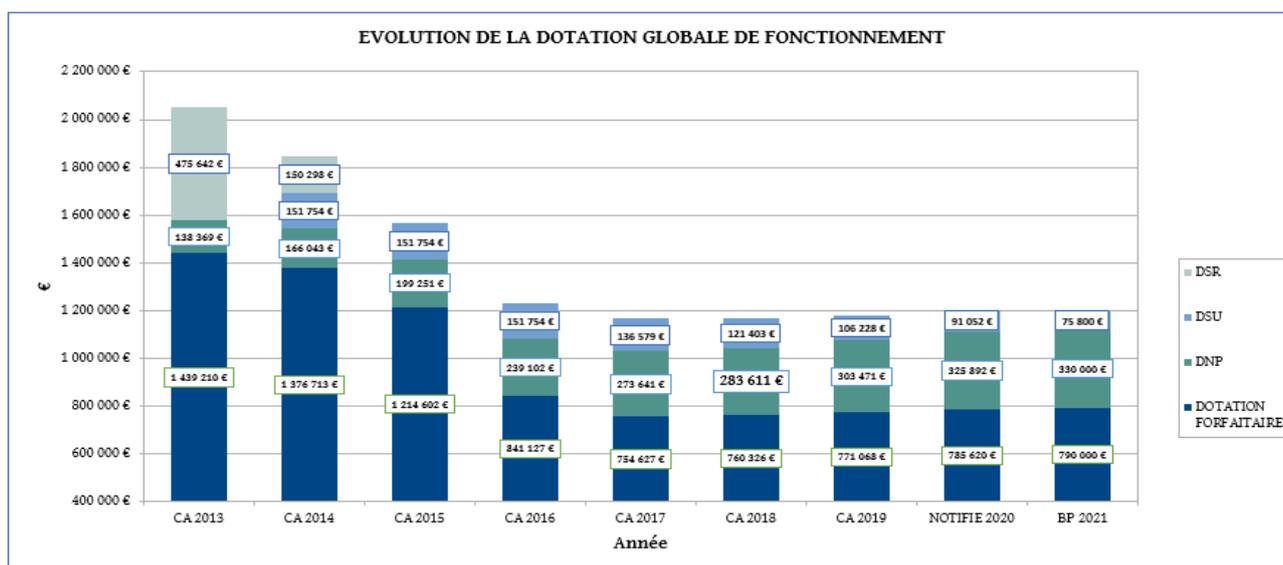
Enfin, 35 500 € devraient être perçus en droits de place, et 40 000 € doivent être reversés par l'État sur les prélèvements de jeux (recettes de l'hippodrome des sables situé sur le territoire de Talmont-Saint-Hilaire)

### 2.1.2. Les dotations et participations

Le chapitre « dotations et participations » s'inscrit en légère baisse (-0.50%). C'est le fait, comme exposé plus haut, de la réforme de la taxe d'habitation.

#### La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La DGF est attendue en légère baisse (-6 700 €). D'un côté, la part forfaitaire et la Dotation Nationale de Péréquation devrait croître légèrement, du fait de l'augmentation de la population de la commune, mais de l'autre, la dotation de solidarité urbaine diminue de 16 000 € puisque la commune sort du dispositif à compter de 2022.



## Les participations

L'année 2020 a été marquée par le confinement très restrictif du 1<sup>er</sup> trimestre ayant pour conséquence la fermeture des services périscolaires et extrascolaires, ce qui a diminué les prestations sociales. 98 000 € de fonds supplémentaires sont attendus de la Caisse d'Allocation Familiale pour 2021.

Ensuite, 16 300 € sont inscrits au titre des contrats aidés inclus dans le plan de relance.

### 2.1.3. Les produits des services et du domaine

NATURE	BP 2020	BP 2021	ÉVOLUTION BP 21/BP 20
702/ 703 Redevances et recettes du domaine	52 290 €	47 550 €	-9,06 %
706 Prestations de services	482 100 €	1 058 800 €	119,62 %
7078 Autres marchandises	85 000 €	95 000 €	11,76 %
708 Autres produits	51 646 €	147 250 €	185,12 %
<b>TOTAL CHAPITRE 70 - Produit des services</b>	<b>671 036 €</b>	<b>1 348 600 €</b>	<b>100,97 %</b>

Le chapitre 70 – produits des services et du domaine voit ses recettes doubler par rapport à 2020, pour atteindre 1,348 M€.

#### Les redevances et recettes du domaine

Elles sont en légère baisse (-9.06%). C'est le fait d'un changement d'imputation comptable, où, certaines recettes reçues au titre d'occupation du domaine public, sur les bases d'un tarif décidé par l'autorité territoriale, doivent être enregistrées en « droits de place » (chapitre 73). Notons aussi la suppression de la taxe sur les opérations funéraires, décidée par le législateur, et qui rapportait environ 3 000 € à la Commune.

#### Les prestations de services

En forte hausse (+119%), elles s'appuient d'abord sur les redevances des services culturels (494 500 €). Budgétisées à seulement 180 000 € en 2020, l'année 2021 devrait être marquée par la reprise de certaines animations culturelles (spectacle nocturne, escape Game, Marché de Noël...) Ceci étant, les recettes ont été diminuées de 20% par rapport aux encaissements constatés en 2019, pour tenir compte d'une possible jauge réduite dans l'enceinte du Château.

Les redevances issues des services périscolaires et extrascolaires devraient retrouver leur niveau d'avant crise pour s'établir à 534 000 €. Les tarifs seront revalorisés en fonction de l'inflation, et, avec le développement de la commune, on attend une légère progression des effectifs. Sur l'exercice 2020, les recettes avaient été estimées à 395 000 €.

## ***Les autres marchandises et les autres produits***

Les autres marchandises progressent de 11.76%. Elles sont constituées par les ventes de la Boutique du Château. Le retour des activités culturelles devrait générer un passage plus important dans la Boutique. Cependant, les recettes sont estimées avec prudence, l'année 2019 avait par exemple permis d'encaisser 108 000 €.

Les autres produits augmentent quant à eux de 185% (147 250 €). Cela est dû pour l'essentiel à une opération technique, puisque les refacturations de repas, préparés par le service de restauration scolaire pour les autres communes (Poiroux, Saint-Hilaire-la-Forêt et Sainte-Foy), doivent désormais être imputées sur une nature « 708 » et non « 706 ».

### **2.1.4. Les autres produits**

#### ***Les autres produits de gestion courante***

Budgétisés à hauteur de 123 650 € ils subissent une diminution significative par rapport à 2020 (- 98 350 €). Pour rappel, l'année 2020 a intégré le reversement de l'excédent du budget du lotissement du 8 Mai 1945, d'où cet écart.

#### ***Les produits exceptionnels***

20 400 € sont inscrits au budget. Cela concerne principalement les remboursements de sinistres.

#### ***Les atténuations de charges***

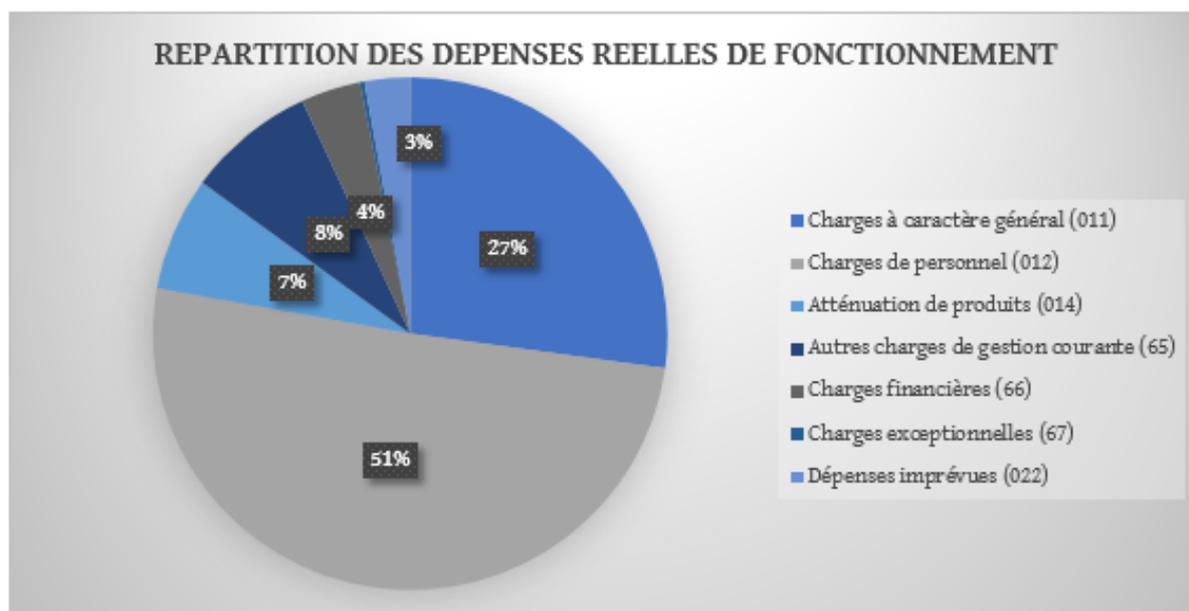
Ce poste budgétaire enregistre le remboursement des arrêts de travail des agents (135 300 €), et les opérations de stocks de la Boutique du Château (15 500 €).

## **2.2. Les dépenses réelles de fonctionnement**

Elles sont constituées par les dépenses liées à l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, l'entretien de la voirie communale, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer, ainsi que les charges salariales.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 représentent 8 724 820 €, soit une baisse de 1.19% par rapport à 2020, et s'établissent comme suit :

DÉPENSES	BP 2020	BP 2021	EVOLUTION BP 21 / BP 20
Charges à caractère général (011)	1 985 965,68 €	2 373 680,00 €	19,52%
Charges de personnel (012)	4 221 527,05 €	4 429 000,00 €	4,91%
Atténuation de produits (014)	627 372,00 €	627 850,00 €	0,08%
Autres charges de gestion courante (65)	971 963,89 €	692 290,00 €	-28,77%
Charges financières (66)	350 000,00 €	327 000,00 €	-6,57%
Charges exceptionnelles (67)	366 610,96 €	25 000,00 €	-93,18%
Dépenses imprévues (022)	306 725,95 €	250 000,00 €	-18,49%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCT.</b>	<b>8 830 165,53 €</b>	<b>8 724 820,00 €</b>	<b>-1,19%</b>



## 2.2.1. Les charges à caractère général

NATURE	BP 2020	BP 2021	ÉVOLUTION BP 21 / BP 20
602 / 603 Achats stockés et variation de stocks	64 500 €	77 600 €	20,31 %
606 Achats non stockés de matières et fournitures	763 935 €	789 390 €	3,33 %
611 Contrats et prestations de serv.	7 000 €	179 000 €	2457,14 %
613 / 614 Locations / Charges locatives	67 410 €	75 760 €	12,39 %
615 Entretien et réparations	574 926 €	642 370 €	11,73 %
616 Prime d'assurances	38 696 €	32 760 €	-15,34 %
618 Divers services extérieurs	40 480 €	52 210 €	28,98 %
622 Rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires	16 620 €	24 800 €	49,22 %
623 Publicité, publications, relations publiques	116 495 €	121 990 €	4,72 %
624 / 625 Transports / déplacements - missions	56 272 €	76 250 €	35,50 %
626 Frais postaux et de télécommunications	59 780 €	62 520 €	4,58 %
627 / 628 Services bancaires / Autres divers services	119 352 €	185 080 €	55,07 %
63 Impôts, taxes, et versements assimilés	60 500 €	53 950 €	-10,83 %
<b>TOTAL CHAPITRE 011 - ACHATS GENERAUX</b>	<b>1 985 966 €</b>	<b>2 373 680 €</b>	<b>19,52 %</b>

Les charges à caractère général connaissent une progression marquée en 2021 (+19.52%).

Il y a tout d'abord un retour à « la normal » puisque, si l'on observe le compte administratif 2019, ce poste s'élevait à 2 227 541 €. A titre d'exemple, les festivités du Château représentent une dépense de plus de 250 000 €, inexistante en 2020 du fait de la Covid 19. Dans le même esprit, le budget attribué pour les denrées du restaurant scolaire augmente de 83 060 €, la restauration ayant été interrompue par le confinement en 2020. Il y a aussi un effet « rattrapage ». Certaines tâches n'ayant pu être faites en 2020, du fait des restrictions, l'année 2021 se traduira dans certains cas par des dépenses supplémentaires, comme par exemple pour le débroussaillage de la voirie (+15 000 €).

Ensuite, cette progression est la conséquence du dynamisme de la commune. Son attractivité, observée notamment au travers les diverses constructions sur le territoire, entraîne un accroissement des services publics. La collectivité a fait le choix de confier au secteur privé une partie de l'entretien de son patrimoine, se traduisant par un budget supplémentaire évalué à 35 000 €.

Par ailleurs, le développement du numérique, nécessaire à la modernisation des services, nécessite 20 000 € de frais supplémentaires, au travers les frais de maintenance des logiciels.

Enfin, notons aussi une modification d'ordre technique, puisque les frais de main d'éclairage public, initialement imputés au chapitre 65, sont désormais à caractère général (nature 6156), ce qui vient augmenter le chapitre 011 de 25 000 €.

### 2.2.2. Les charges de personnel

NATURE		BP 2020	BP 2021	ÉVOLUTION BP 21 / BP 20
621	Personnel ext. Au services	35 738 €	44 400 €	24,24 %
6411	Personnel titulaire	2 613 879 €	2 612 800 €	-0,04 %
6413	Personnel non titulaire	250 383 €	341 500 €	36,39 %
6416	Emplois d'insertion	0 €	41 600 €	
6455	Assurances du personnel	124 594 €	139 500 €	11,96 %
	Charges patronales	1 196 933 €	1 249 200 €	4,37 %
<b>TOTAL CHAPITRE 012</b>		<b>4 221 527 €</b>	<b>4 429 000 €</b>	<b>4,91 %</b>

Les charges de personnel progressent de 4.91%. Elles représentent un peu de plus de 50% des dépenses réelles, soit légèrement en dessous de la moyenne de la strate des communes touristiques (51%). Au 1er janvier 2021, la collectivité compte 109 agents titulaires et 13 agents contractuels.

L'augmentation des charges de personnel, est, comme pour le poste des achats généraux, dû à un retour à la normale puisqu'avec la pandémie, peu de saisonniers ont été recrutés en 2020. Cela se traduit par une progression significative de l'enveloppe affectée au personnel « non titulaire ».

L'enveloppe reste en revanche stable au niveau du personnel « titulaire ». Un renforcement du pôle commande publique est envisagé, ce qui permettra de consolider la sécurité juridique des procédures, et de progresser en matière de politique d'achat public.

Par ailleurs, la collectivité s'appuiera sur le plan de relance, au travers la création de contrats aidés, qui pourront être mobilisés notamment pour renforcer les effectifs de la police municipale, mais aussi ceux des services techniques, pour palier dans certains cas l'absentéisme de longue durée.

Enfin, soulignons que l'assurance du personnel va connaître une nouvelle progression importante. Pour rappel, la commune adhère au contrat collectif du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. La progression du taux de cotisation est évaluée à 8%.

### 2.2.3. Les charges diverses de gestion

NATURE	BP 2020	BP 2021	ÉVOLUTION BP 21 / BP 20
651 Redevance pour concessions - licences - droits	0 €	25 800 €	
652 Déficit des budgets annexes	222 000 €	0 €	-100,00 %
653 Indemnités, frais de missions et formations	142 950 €	150 200 €	5,07 %
654 Pertes sur créances irrécouvrables	0 €	2 500 €	
655 Participations obligatoires	409 194 €	389 200 €	-4,89 %
657 Subventions de fonctionnement	170 820 €	118 540 €	-30,61 %
658 Charges diverses	27 000 €	6 050 €	-77,59 %
<b>TOTAL CHAPITRE 65</b>	<b>971 964 €</b>	<b>692 290 €</b>	<b>-28,77 %</b>

Les charges diverses de gestion diminuent nettement en 2021 (-28,77%).

En premier lieu, rappelons que le budget 2020 intégrait le versement d'une subvention exceptionnelle au budget annexe – lotissement Court Manteau, pour 222 000 €.

En deuxième lieu, ce chapitre budgétaire intègre des modifications comptables techniques. Les frais reversés à la SACEM, précédemment inscrits au chapitre 011, seront désormais enregistrés à l'article 651, et représente 24 300 €. A l'inverse, les frais relatifs à la copropriété de la Croisée, inscrits en charges diverses pour 20 000 € en 2020, seront, à compter de 2021, inscrits au chapitre 011, tout comme les frais de maintenance pour l'éclairage public, supportés par l'article 655 et désormais intégrés à l'article 6156 du chapitre 011 (25 000 €).

En troisième lieu, le budget du CCAS, qui devrait dégager un excédent important en 2020 (80 000 €), voit sa subvention adaptée en conséquence. Pour 2021, ce budget indépendant pourra s'appuyer sur une enveloppe conséquente de 115 000 €, au regard de la subvention 2021 et de son résultat de clôture 2020.

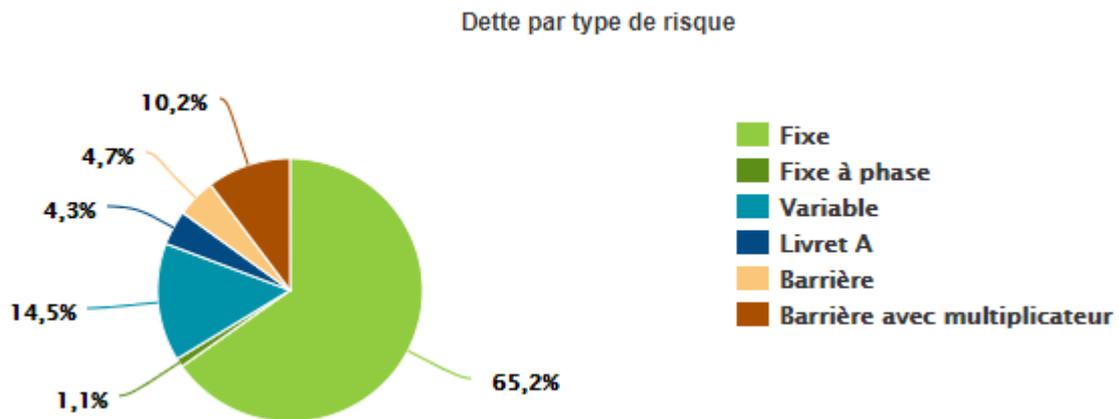
### 2.2.4. Les autres charges

#### *Les charges financières*

Budgétisées à hauteur de 327 000 €, elles continuent de diminuer d'année en année, puisqu'aucun emprunt n'a été contracté depuis 2016.

Les emprunts en cours s'appuyant, pour la plupart, sur des échéances constantes, les intérêts sont moindres à l'approche de la maturité du prêt. Par ailleurs, les politiques monétaires européennes accommodantes, font mécaniquement réduire les taux d'intérêts

variables. Ce phénomène est favorable pour la commune, qui a un portefeuille, 5 emprunts à taux variable, indexés soit sur le livret



### ***Les charges exceptionnelles***

Estimées à hauteur de 25 000 €, elles diminuent fortement. Pour rappel, en 2020, était intégré le reversement d'une partie de l'excédent du budget assainissement à la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral, pour 364 610 €.

### ***Les atténuations de produits***

Stables par rapport à 2020 (627 850 €), elles concernent le Fonds National de Garantie individuelle des ressources (FNGIR). C'est la conséquence de la réforme de la taxe professionnelle, opérée en 2009, et qui repose sur la neutralité budgétaire pour les collectivités locales, tant d'un point excédentaire que déficitaire. La réforme ayant eu pour conséquence un effet positif sur les recettes de la Commune, elle doit, en contrepartie, reverser cet excédent par le biais du FNGIR.

### ***Dépenses imprévues***

Compte tenu du contexte inédit lié à la pandémie, le budget de fonctionnement prévoit 250 000 € de « provisions » en utilisant le chapitre des dépenses imprévues. De cette façon, la collectivité pourra réagir rapidement sous un angle administratif, sans qu'il soit nécessaire d'attendre une session du conseil municipal pour débloquer des fonds impératifs. Mais surtout, c'est un moyen d'assurer l'équilibre budgétaire en faisant preuve de précaution, et de prudence, en anticipant plusieurs scénarios de reprise.

### 3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### 3.1. Les recettes réelles d'investissement

Les recettes d'investissement assurent le financement du plan pluriannuel d'investissements de la collectivité. Elles s'établissent à 3 330 720 € en 2021, en baisse de 44.40%, qui s'explique essentiellement par la non reprise du résultat antérieur, qui sera inscrit au budget supplémentaire.

RECETTES	BP 2020	BP 2021	ÉVOLUTION BP 21 / BP 20
Subventions d'investissement (13)	735 928,73 €	672 450,00 €	-8,63%
Emprunts et dettes assimilées (16)	1 157 400,00 €	1 688 270,00 €	45,87%
Dotations fonds divers et réserves (10)	3 806 823,75 €	820 000,00 €	-78,46%
Dépôts et cautionnements reçus (165)	8 000,00 €	10 000,00 €	25,00%
Produits de cessions (024)	298 559,00 €	140 000,00 €	-53,11%
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>6 006 711,48 €</b>	<b>3 330 720,00 €</b>	<b>-44,55%</b>

#### 3.1.1. Les subventions d'investissement

Représentant un peu plus de 20% des recettes réelles d'investissement, les subventions sont sollicitées en fonction des opportunités proposées par les partenaires extérieurs. En 2021, la collectivité entend s'appuyer sur les fonds disponibles du plan de relance.

Elles sont attendues à 681 950 €. On peut citer les subventions suivantes :

- Subventions travaux « d'urgence » Château : 230 000 € (40% DRAC, 20% Région, et 10% Département),
- Subvention pistes cyclables avenue de la plage : 142 000 € (DSIL 56 000 €, Région 70 000 €, et Département 16 000 €),
- Subvention avenue de la Plage : 123 000 € (plan de relance du Département),
- Subvention « réseaux intelligents » : 78 000 € (Région),
- Cheminement dune de la Guittière : 45 700 € (Etat),
- Amendes de police 35 000 €.

#### 3.1.2. Dotations, fonds divers, et réserves

Elles sont estimées à 820 000 €, soit en baisse de 78%. Compte tenu de la modification du cycle budgétaire, les résultats 2020 ne sont pas connus de manière définitive, et n'ont pu être intégrés à ce stade. Reste, au sein de ce poste budgétaire, le FCTVA évalué à 470 000 € (500 000 € en 2020) et la taxe d'aménagement pour 350 000 €. Le dynamisme observé au niveau de la construction sur le territoire doit permettre de maintenir le niveau de cette recette à celui de 2020.

### 3.1.3. Les produits de cessions

140 000 € sont inscrits au budget 2021. D'une part, ils intègrent la cession du local occupé par « l'association Dinovélo » pour 130 000 €, et, d'autre part, est programmé la cession de véhicules des services techniques, pour 10 000 €.

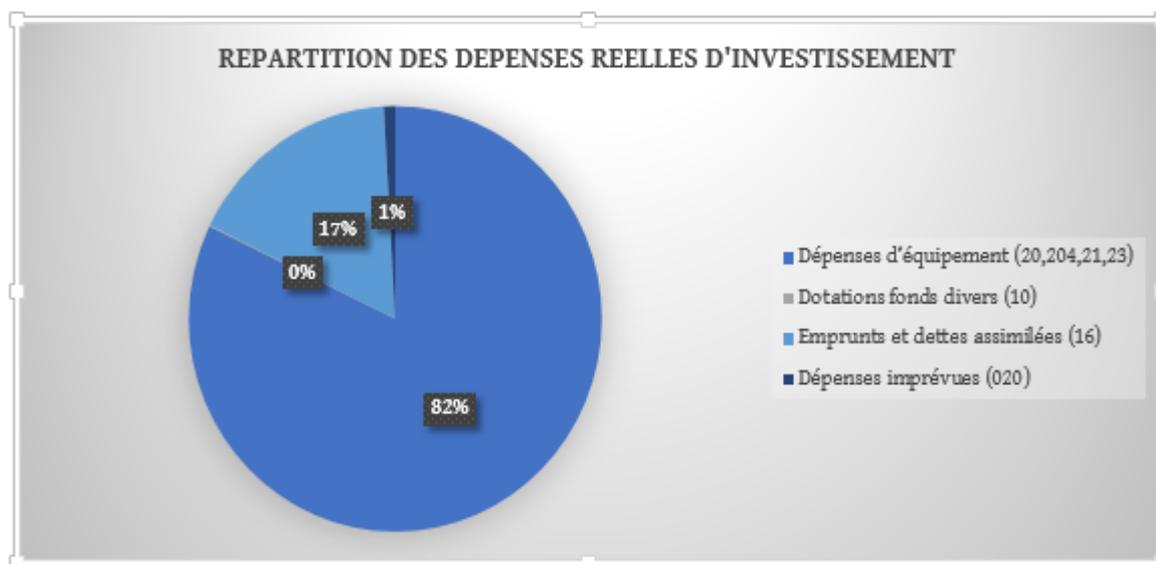
### 3.1.4. L'emprunt

Pour équilibrer le budget, l'inscription d'un emprunt pour 1,687 M€ est nécessaire. Toutefois, étant donné la tendance des résultats 2020, cet emprunt sera intégralement effacé lors du budget supplémentaire. En d'autres termes, l'exercice 2021 pourrait se clôturer, une nouvelle fois, sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'emprunt. La dette au 31 décembre 2021 sera légèrement supérieure à 10 M€, soit 42% moins élevée qu'en 2014. Par rapport à la population « DGF » (population comprenant les résidences secondaires), la dette par habitant se situera autour des 1 000 €.

## 3.2. Les dépenses réelles d'investissement

Inscrites à hauteur de 5,613 M€, elles sont en baisse de 22,97%. A l'inverse du budget 2020, les restes à réaliser n'ont pour le moment pas été intégrés.

DEPENSES	BP 2020	BP 2021	ÉVOLUTION BP 21 / BP 20
Dépenses d'équipement (20,204,21,23)	5 590 320,23 €	4 613 200,00 €	-17,48%
Dotations fonds divers (10)	269 368,18 €	5 000,00 €	-98,14%
Emprunts et dettes assimilées (16)	1 348 000,00 €	945 000,00 €	-29,90%
Dépenses imprévues (020)	79 306,58 €	50 000,00 €	-36,95%
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>7 286 994,99 €</b>	<b>5 613 200,00 €</b>	<b>-22,97%</b>



### 3.2.1. Les opérations d'équipements

La stratégie d'investissement de la collectivité repose sur un programme :

- Ambitieux pour répondre au développement démographique de la ville,
- Supportable dans la durée pour garantir des services publics pérennes,
- Équilibré pour ne pas compromettre la situation financière de la commune à moyen terme.

Pour cela, est envisagé, en moyenne, 4M€ d'investissement par an. Ceci étant, en fonction à la fois des opportunités et des résultats financiers, la collectivité dispose de la capacité de moduler cette enveloppe. Pour 2021, avec le plan de relance de l'État, et pour contribuer au soutien de l'économie locale, la ville de Talmont-Saint-Hilaire fait un effort conséquent en matière d'investissement, puisque ce ne sont pas moins de 4.6M€ qui sont programmés. Cela représente 425 € par habitant, soit 10% de plus que la moyenne de la strate nationale.

#### ***Les grands projets 2021 (2.21M€)***

L'année 2021 sera marquée par le démarrage des travaux de l'avenue de la Plage. Une autorisation de programme est ouverte pour 1,4M€, dont 700 000 € sont budgétisés en 2021. Il s'agit de sécuriser cette artère principale, située au niveau du Querry-Pigeon, à proximité immédiate du port de Bourgenay et de la plage du Veillon. C'est aussi une manière de renforcer l'attractivité de la commune, en y réalisant une opération qualitative sur un secteur touristique.

Les études pour l'extension de la salle omnisports des Ribandeaux, vont se poursuivre. Une autorisation de programme est ouverte pour 3,5M€. 100 000 € sont inscrits au budget 2021, ce qui permettra de définir, avec un cabinet de maîtrise d'œuvre, le projet de manière précise. Les travaux, évalués à 2,2M€ HT, démarreront en 2022.

69 000 € sont prévus pour la réalisation d'un sentier dans les dunes de la Guittière. Ce programme est éligible à « Natura 2000 ».

En ce qui concerne la Salorge, 60 000 € sont inscrits. Cela permettra de lancer les études de maîtrise d'œuvre, afin de démarrer les travaux au tout début de l'année 2022.

Le projet « Smart Talmont », qui se caractérise par la pose de panneaux photovoltaïques sur deux bâtiments communaux, et de compteurs « intelligents », mobilisera 175 000 €. Cet investissement, à double objectifs, permettra à la commune de réaliser d'une part, des économies sur les consommations de fluides, et, d'autre part, de contribuer à la réduction des gaz à effet de serre sur le territoire.

Enfin, à cela s'ajoute aussi :

- La réhabilitation de la salle de sports des Minées : 300 000 €,
- Des acquisitions foncières : 715 000 €,
- La mise en place de la vidéoprotection (2<sup>ème</sup> phase) : 80 000 €.

### ***Les investissements récurrents (2,40M€)***

Espaces publics : 1,29 M€

Les principales opérations sont les suivantes :

- Programme de voirie 650 000 €,
- Effacement des réseaux : 220 000 €,
- Réfection des réseaux d'eau potable et d'eau pluviale : 75 000 €,
- Mobilier urbain : 40 000 €,
- Aménagements d'espaces-verts : 30 000 €,
- Revêtement des allées du cimetière de Talmont : 50 000 €,
- Extension des réseaux : 50 000 €,
- Réserves foncières : 80 000 €.

Équipements scolaire, enfance, jeunesse : 27 050 €

- Mobilier pour la restauration scolaire : 5 000 €,
- Mobilier / aménagement multi-accueil : 2 850 €,
- École du Payré (mobilier et autolaveuse) : 11 000 €,
- Mobilier école Emilien Charrier : 1 000 €,
- Matériel Centre les Oyats : 4 950 €,
- Matériel espace Activ-jeunes : 1 750 €.

Équipements sportifs : 3 750 €

Équipements culturels : 656 700 €

- Chalets de Noël : 16 000 €,
- Illuminations de Noël : 15 000 €,
- Remplacement et pose de planimètres d'affichage : 34 900 €,
- Réfection du plancher de la Boutique du Château : 40 000 €,
- Divers aménagements et équipements pour le Château : 45 800 €
- Maîtrise d'œuvre et travaux d'urgence n°4 et n°5 pour le confortement du Château : 505 000 €.

Équipements administratifs et de loisirs : 81 900 €

### 3.2.2. Les autres dépenses d'investissement

#### Les dotations et fonds divers

Elles passent de 269 368 € à 5 000 €. Le budget 2020 intégrait une partie du reversement de l'excédent du budget assainissement, à la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral. Pour 2021, est prévue un reversement de FCTVA.

#### Le remboursement du capital de la dette

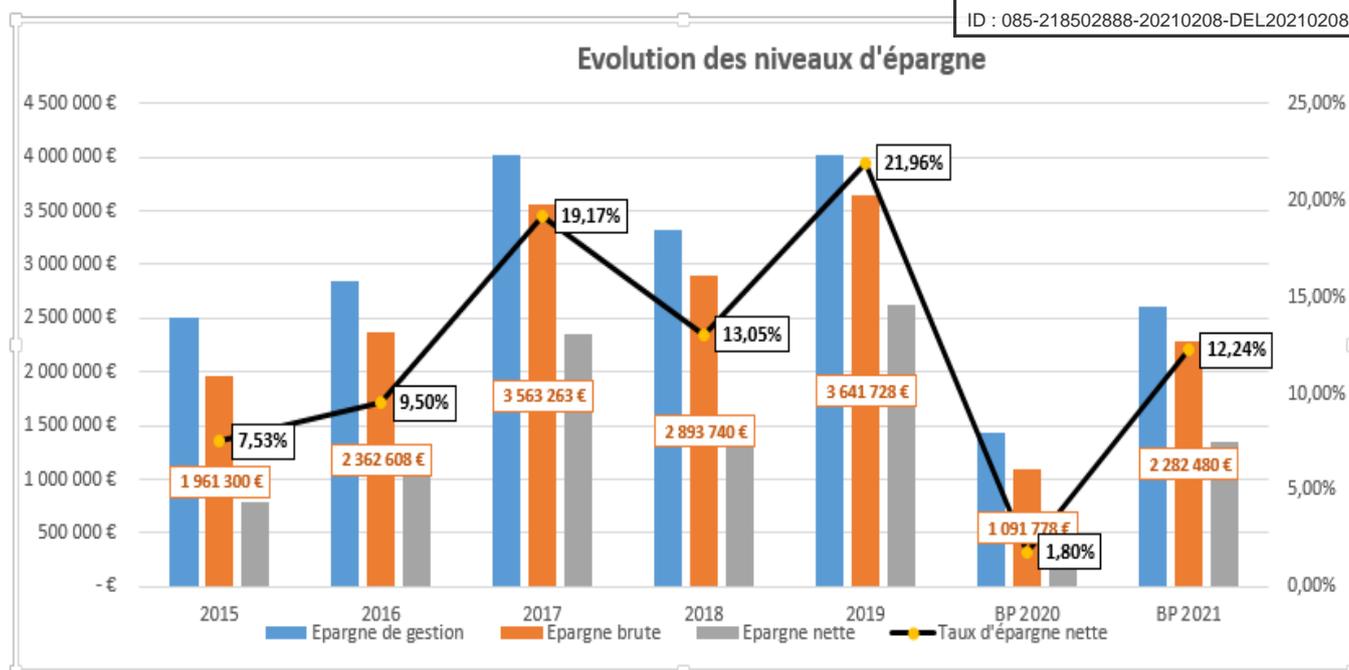
Pour 2021, le remboursement du capital de la dette s'élève à 945 000 €. 890 000 € concernent les emprunts en euros, tandis que 45 000 € sont prévus pour le remboursement de la dette auprès des établissements publics locaux (MSA et CAF). Enfin, la restitution des cautions est budgétisée à hauteur de 10 000 €.

## 4. L'ÉPARGNE

Pour conserver une bonne santé financière, la collectivité doit préserver un niveau d'épargne élevé, pour lui permettre de maintenir son niveau d'investissement, sans recourir massivement à l'emprunt. Aussi, avec 1.3M€ d'épargne nette, elle est en mesure d'autofinancer un tiers de sa section d'investissement.

Malgré le contexte économique dégradé, le niveau d'épargne se situe à un bon niveau, puisque le taux d'épargne brute reste supérieur à 20%, et le taux d'épargne nette à 10%. La capacité de désendettement, qui mesure le poids de la dette, par rapport à l'épargne de la collectivité, est inférieure à 5. Le seuil de vigilance, défini par les experts financiers, s'établit entre 8 et 10, et le seuil d'alerte entre 10 et 12. Cela démontre, aujourd'hui, la bonne santé financière de la collectivité.

EPARGNE	2015	2016	2017	2018	2019	BP 2020	BP 2021
Résultat sur opérations réelles (A)	2 102 300 €	2 805 579 €	3 643 464 €	4 189 048 €	3 883 112 €	1 091 778 €	2 282 480 €
Intérêts de la dette (B)	537 259 €	489 014 €	455 286 €	420 531 €	374 962 €	345 000 €	325 000 €
Cessions d'actifs (C)	141 000 €	442 971 €	80 201 €	1 295 308 €	241 384 €		
Travaux en régie (c 722) (D)							
Epargne de gestion (A+B-C+D) (E)	2 498 559 €	2 851 622 €	4 018 549 €	3 314 271 €	4 016 690 €	1 436 778 €	2 607 480 €
Taux d'épargne de gestion	23,87%	26,48%	32,72%	26,98%	33,64%	14,48%	23,69%
Epargne brute (E-B) (F)	1 961 300 €	2 362 608 €	3 563 263 €	2 893 740 €	3 641 728 €	1 091 778 €	2 282 480 €
Taux d'épargne brute	18,74%	21,94%	29,01%	23,56%	30,50%	11,00%	20,74%
Capital de la dette (G)	1 173 649 €	1 339 229 €	1 208 219 €	1 290 159 €	1 020 277 €	913 000 €	935 000 €
Epargne nette (F-G)	787 651 €	1 023 379 €	2 355 044 €	1 603 581 €	2 621 451 €	178 778 €	1 347 480 €
Taux d'épargne nette	7,53%	9,50%	19,17%	13,05%	21,96%	1,80%	12,24%
DETTE AU 01-01-21	17 552 104 €	16 478 455 €	14 976 686 €	14 027 760 €	12 715 246 €	11 949 711 €	11 122 651 €
CAPACITE DE DESENETTEMENT	8,95	6,97	4,20	4,85	3,49	10,95	4,87



## 5. LES RATIOS OBLIGATOIRES

Numéro	Ratios	Valeur Talmont	Moyenne de la strate*
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	811 €	930 €
2	Produits des impositions directes / population	475 €	557 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 023 €	1 154 €
4	Dépenses d'équipement brut / population	401 €	386 €
5	Encours de dette / population	1 034 €	989 €
6	DGF / population	111 €	149 €
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	50,76%	51,10%
9	Dépenses de réelles de fonct. et remb. de la dette / recettes réelles de fonct.	87,85%	89,50%
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonct.	39,23%	33,50%
11	Encours de dette / recettes réelles de fonct.	101,05%	85,70%

\* Ensemble des communes touristiques

## 6. LES BUDGET ANNEXES

### 6.1. Le budget annexe "lotissements secteur Court Manteau"

Afin de lancer l'opération d'aménagement du secteur Court Manteau, comprenant un potentiel de 120 nouveaux logements, la commune a ouvert un budget annexe en 2020. Les études doivent se poursuivre en 2021, en vue du démarrage des travaux de viabilisation en 2022. Il s'agit, pour la Ville de Talmont, de proposer des terrains à bâtir à un coût raisonnable, en correspondance avec le budget des jeunes ménages notamment. Ce budget est assujéti à la TVA, conformément à l'instruction comptable M14.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BUDGET PRIMITIF 2021
Chapitre 011 – Charges à caractère général	70 000,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	500,00 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	2 000,00 €
<b>Sous total dépenses réelles</b>	<b>72 500,00 €</b>
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section	182 000,00 €
Chapitre 043 – Opérations à l'int. De la section	500,00 €
<b>Sous total dépenses d'ordre</b>	<b>182 500,00 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>255 000,00 €</b>

RECETTES	BUDGET PRIMITIF 2021
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section	254 500,00 €
Chapitre 043 – Opérations à l'int. De la section	500,00 €
<b>Sous total recettes d'ordre</b>	<b>255 000,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>255 000,00 €</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	BUDGET PRIMITIF 2021
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre section	254 500,00 €
<b>Sous total dépenses d'ordre</b>	<b>254 500,00 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>254 500,00 €</b>

RECETTES	BUDGET PRIMITIF 2021
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	72 500,00 €
<b>Sous total recettes réelles</b>	<b>72 500,00 €</b>
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre section	182 000,00 €
<b>Sous total recettes d'ordre</b>	<b>254 500,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>254 500,00 €</b>

## Annexe

### **Code Général des Collectivités Territoriales – extrait de l'article L.2313-1**

*Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.*

*Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.*

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L. 2343-2, sont assortis en annexe :*

*1° De données synthétiques sur la situation financière de la commune ;*

*2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ;*

*3° De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ;*

*4° De la liste des organismes pour lesquels la commune :*

*a) détient une part du capital ;*

*b) a garanti un emprunt ;*

*c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.*

*La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ;*

*5° Abrogé ;*

*6° D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;*

*7° De la liste des délégataires de service public ;*

*8° Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme ;*

*9° D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des marchés de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 ;*

*10° D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissements des marchés de partenariat.*

*Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire.*

*Dans ces mêmes communes de 3 500 habitants et plus, les documents visés au 1° font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.*

*Les communes mentionnées à l'alinéa précédent et ayant institué la taxe de balayage peuvent, dans un même état, en lieu et place de l'état de répartition prévu au premier alinéa, répartir les produits perçus mentionnés audit alinéa majoré des produits de la taxe de balayage, et, d'autre part, les dépenses directes et indirectes relatives à l'exercice du service public de collecte et traitement des déchets, ainsi que celles occasionnées par le balayage de la superficie des voies livrées à la circulation publique.*

*Pour l'application des deux alinéas précédents, les produits retracés ne comprennent pas les impositions supplémentaires établies au titre de l'exercice ou des exercices précédents.*

*Les communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères conformément aux articles 1520,1609 quater, 1609 quinquies C et 1379-0 bis du code général des impôts et qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers retracent dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part, le produit perçu de la taxe précitée et les dotations et participations reçues pour le financement du service, liées notamment aux ventes d'énergie ou de matériaux, aux soutiens reçus des éco-organismes ou aux aides publiques, et d'autre part, les dépenses, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.*

*Les établissements publics de coopération intercommunale et les communes signataires de contrats de ville définis à l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine présentent annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre de ces contrats. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat, notamment les départements et les régions, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.*

*Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.*

*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.*

*Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.*